



Héritage et succession

Par **Karim08**, le **12/06/2021** à **22:25**

Mes enfants ont perdu leur mère avec laquelle j'étais séparé. Ils vivent naturellement avec moi.

Leur mère a perdu son père en 1999 et du coup a hérité avec ses frères des parts de leur maison familiale détenu par leur père. Comment mes enfants peuvent ils faire valoir leur droit car je suis en très mauvais terme avec la famille de leur mère ?

Par **Marck.ESP**, le **13/06/2021** à **10:20**

B O N J O U R !!!

Vos enfants deviennent, par succession, indivisaires de la maison familiale, à la place de leur mère.

avostart.fr/indivision-les-consequences-du-deces

Je vous propose de voir avec votre notaire pour la possibilité d'établir une convention d'indivision, ce que je conseille fortement.